Image not found or type unknown

Une société ne veut pas rembourser un acompte

Par **jeepyj**, le **28/06/2020** à **15:49**

Bonjour à tous,

Une société est venu chez moi me faire un devis pour réparer un portail automatique. A la réception du devis j'ai envoyé un acompte (370 euros soit environ 50%). Ils sont venu et m'ont dis que c'était le moteur, après 2 mois d'attente ils reviennent et le technicien me dis que ce n'est pas le moteur. Le portail refonctionne 48 heures puis panne. Je les refais venir et là un autre technicien me dis qu'il ne comprend rien !

Finalement je fais réparer par quelqu'un d'autre.

Je demande en RAR le remboursement de l'acompte et je reçois une facture égale à l'acompte avec une liste de pièces qui n'ont pas été changées.

J'ai préparé un courier pour le tribunal d'instance mais à quel titre ? Injonction de faire, de payer ?

Merci pour l'aide

Bien à vous tous

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés